

AUTORISATION au Maire de passer des marchés de régularisation pour l'année 1959 avec divers entrepreneurs et fournisseurs

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Des marchés ont été passés pendant l'année 1959 avec Messieurs:

- CLAIN Vincent: Travaux effectués aux écoles
- VELOUPOULLE G.: Pour enlèvement des ordures ménagères
- SERY Emile: Fourniture Essence et Gazoil
- I.A. RAVATE: Fournitures diverses
- MOREAU Joseph: Réparation route Montgaillard
- PAYET Théophile: Réparation route du Bois de Nèfles
- GROSSET Auguste: Réparation chemin Moufia

Je vous demande de bien vouloir ratifier ces marchés/.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE, - Messieurs, je vous demande également de bien vouloir approuver les marchés suivants:

- 1°) APPROBATION du marché de gré à gré passé avec la Société Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer pour la construction d'un réservoir de 200 m³ au Brûlé

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré pour la construction d'un réservoir de 200 M³ au Brûlé a été passé avec la Société Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer, le 1er Décembre 1958 et approuvé le 15 Décembre 1958.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce marché de gré à gré dont le montant s'élève à: 2.396.594 F C.F.A./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) APPROBATION marché de gré à gré passé avec la Société Malgache des Grands Travaux de l'Est (Pointe de Galets) pour la construction de l'école de la Montagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

A la suite de l'adjudication infructueuse du 28 Février 1958 relative à la construction de l'école de la Montagne: un marché de gré à gré a été passé avec la Société Malgache des Grands Travaux de l'Est (Pointe des Galets), à cet effet.

Je vous demande votre approbation sur l'établissement de ce marché du 31 mars 1958 approuvé le 18 Juin 1958 s'élevant à la somme de 18.000.000 de francs./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

3°) APPROBATION du marché de gré à gré passé avec la Société des Grands Travaux Métropolitains pour les travaux d'alimentation en eau potable du quartier de Belle-Pierre (Zone basse)

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé, par application de l'article 3 de l'ordonnance du 2 Novembre 1945, avec la Société des Grands Travaux Métropolitains, pour les travaux d'alimentation en eau potable du quartier de Belle-Pierre.

Je vous demande votre approbation sur l'établissement de ce marché de gré à gré approuvé par Monsieur le Préfet, le 1er Juin 1959.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité;

*Vu et approuvé
H. Denis, le 5 Décembre 1959
Le Maire,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: J. Bobotte*

4°) APPROBATION du marché par entente directe avec l'E.E.R. pour la fourniture d'électro-pompes et de la direction des travaux par le Service des Ponts & Chaussées

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché par entente directe pour la fourniture et la pose de 3 électro-pompes pour l'alimentation du quartier de l'Hôpital et de Belle-Pierre, a été établi avec l'E.E.R., le 23 Juillet 1957 approuvé le 30 Août 1957.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce marché ainsi que la direction des travaux de pose par le Service des Ponts & Chaussées./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

5°) APPROBATION marché de gré à gré passé avec la Maison Lucien Joseph pour la fourniture de cacolac

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé le 9 Septembre 1959, approuvé le 22 Septembre 1959 avec la Maison LUCIEN JOSEPH.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'établissement de ce marché de gré à gré s'élevant à 1.249.965 F.

D'autre part, je vous demande l'autorisation de traiter de gré à gré pour une seconde fourniture de 25.000 bouteilles de cacolac à 45 F, soit: 1.125.000 F.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.